

EXTRAIT N° DEL2026_01

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le cinq février deux mil vingt-six et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Gwenaël PERONNET, Patricia ALBONETTI, Rabah DRISSI, Myriam MALEVRE, Jean-Pierre GRILLET, Florence QUILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Etaient absents et représentés : Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Gilles DAENEN), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Myriam MALEVRE), Myriam EL BAI (a donné pouvoir à Gwenaël PERONNET), Bruno DESEQUELLE (a donné pouvoir à Patricia ALBONETTI).

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 25 et le nombre de votants 29.

Jonathan DROY est désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Comité social territorial ayant été consulté,

Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **DECIDE** d'approuver, à compter du 1^{er} mars 2026, les modifications du tableau des effectifs telles que exposées ci-après :
 - Suppressions des postes suivants :
 - o 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
 - o 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - o 2 postes d'adjoint technique à temps complet,
 - o 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - o 1 poste de rédacteur à temps complet,
 - o 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet.

- Créations des postes suivants :
 - o 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - o 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - o 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - o 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - o 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
 - o 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 12 février 2026

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU